



2023 - 036

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 9 octobre 2023		
Nombre de membres		
En exercice	Présents	Nombres de suffrages exprimés
15	11	Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 0
L'an deux mil vingt-trois, lundi neuf octobre à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MICHEL, le Maire Présents : Mrs MICHEL T., LEFEBVRE P., BONNARD F., LE ROY P., VAN VOOREN X., VOGT N., Mmes NUYTENS E., DELAPORTE L., KRAL A., MEYER D., STRAZEL A. Représenté : M. ARMIEL M. représenté par M. LEFEBVRE P.		
Date de la convocation : 04 octobre 2023		
Date d'affichage : 04 octobre 2023		
Absent non excusé : M. NOÉ B. Absent excusé : Mme WALBRECQ J., M. LESUEUR T. Secrétaire de séance : Mme DELAPORTE Lydia		

N° 2023-036 ▫ Demande de subvention à la Région sous le dispositif « maintien dernier commerce de proximité » pour la création de la poissonnerie

M. le Maire informe l'assemblée qu'il serait opportun de solliciter la Région dans le cadre du « maintien du dernier commerce de proximité ». Afin de réaliser le projet d'installation d'une poissonnerie, nous sollicitons donc la Région pour obtenir une subvention sur l'achat du bâtiment et les travaux concernant l'immeuble au 72 rue de Paris.

Dépenses H. T	
Achat du bâtiment	194 200.00 €
Travaux	91 716.85 €
Total H. T	285 916.85 €

Après avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité :

- Décide de demande une subvention auprès de la Région dans le cadre du « maintien du dernier commerce de proximité »,
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
À La Neuville-Roy, le 9 octobre 2023
Le Maire, Thierry MICHEL